

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 V 44 Vœu relatif au protocole d'accord sur les modalités foncières et réglementaires de mise en œuvre du projet de restructuration de l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme (14^{ème}).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'augmentation des flux de circulation piétonne, entraînée par la réalisation du projet, notamment composés des salariés et des visiteurs du nouveau centre commercial ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de poursuivre l'amélioration du confort de l'utilisateur piéton au sein de ses espaces publics ;

Considérant la coupure urbaine générée par l'avenue du Maine et la trémie d'accès au souterrain, entraînant une mauvaise qualité de l'espace public et du confort d'usage sur cet axe ;

Considérant le protocole d'accord relatif à la restructuration de l'îlot Vandamme Nord, qui intègre des travaux de réaménagement des abords du site ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de renforcer le développement de la concertation et de la participation citoyenne et notamment à l'échelle du quartier ;

Considérant la volonté et la nécessité d'ajuster les orientations du projet commercial pour accompagner son évolution vers une programmation diversifiée et complémentaire de l'offre commerciale de proximité existante afin d'intégrer des locaux commerciaux favorisant une économie locale et de l'économie sociale et solidaire ;

Considérant les objectifs du Plan climat énergie territorial en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ;

Sur proposition de M^{me} Galla BRIDIER, M. Yves CONTASSOT, M^{me} Célia BLAUUEL et des élu-es du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

- soit étudié le comblement partiel de la trémie de l'avenue du Maine, permettant d'atténuer la coupure urbaine et d'exploiter l'espace souterrain restant pour des aménagements nécessaires au fonctionnement du quartier et au-delà (vélo-station de grande capacité, possibilité éventuelle d'y ajouter un espace logistique urbain, etc.),
- dans le cadre du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'Ilot Vandamme entre la Ville de Paris et Unibail-Rodamco, soient d'ores et déjà retenus les principes d'aménagements suivants :
la requalification de l'avenue du Maine afin de renforcer l'animation et l'appropriation de ses espaces publics ouverts par les usagers piétons,
- un comité de concertation et de suivi du projet soit créé par Unibail-Rodamco pour permettre à celles et ceux qui y sont d'ores et déjà associés ou qui souhaiteraient l'être de suivre et de participer à l'évolution du projet,
- soit mise en œuvre une politique tarifaire de location différenciée permettant de dédier une part de la surface commerciale à des entreprises et/ou des associations du secteur de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à des artisans et des commerces de bouche et d'augmenter cette part au-delà des 100 mètres carrés prévus actuellement,
- soit menée une étude afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et le potentiel de développement des énergies renouvelables et/ou de récupération.